

“À soumettre dans une nouvelle version”

DEPUIS DÉCEMBRE 2019, la France connaît une mobilisation sociale de grande ampleur contre le projet de réforme du système de retraite, mais aussi, dans le monde de l’enseignement supérieur et de la recherche, contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Ces deux projets de loi sont d’ailleurs directement liés, puisqu’un des objectifs du second est censé répondre au problème de la baisse importante du niveau des pensions des fonctionnaires de la recherche publique (enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, personnels de bibliothèques...) dans le futur régime de retraite « universel ». La grande majorité de la communauté scientifique est pourtant en total désaccord avec les mesures envisagées. Chaque jour, des départements universitaires et des laboratoires de recherche décident de se mobiliser, mais également, de manière plus inédite, des revues scientifiques. Certaines choisissent de se mettre « en grève », tandis que d’autres se déclarent « en lutte ». À l’issue d’une assemblée générale de revues en sciences humaines et sociales, les représentants de plus de soixante-dix d’entre elles – dont *L’Homme, revue française d’anthropologie* – ont signé une tribune collective, parue dans *Le Monde*¹, pour faire état de cette mobilisation sans précédent et pour alerter le plus grand nombre de la menace que ces projets de loi font peser sur un secteur de l’édition déjà fragile.

1. Cf. « Les revues scientifiques fragilisées par les projets de loi », *Le Monde*, 27 janvier 2020 (https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/28/les-revues-scientifiques-fragilisees-par-les-projets-de-loi_6027462_3232.html). À l’heure où ce numéro part chez l’imprimeur, la liste des signataires est passée à 110 revues mobilisées.

La future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, telle qu'elle est esquissée dans trois rapports préparatoires officiels², met en péril tant le statut et les conditions de travail de tous les personnels de la recherche que la production même du savoir scientifique. Certes, ces rapports mettent bien en évidence la situation alarmante de la recherche française : baisse des recrutements, faible niveau de rémunération, insuffisance des crédits de recherche. Or, il se trouve que cet état de fait est précisément le résultat d'une gestion managériale autoritaire appliquée depuis plus de quinze ans, dont les maîtres-mots sont compétition, performance et évaluation. Plutôt que de se livrer à un examen critique des politiques menées jusqu'à présent, les technocrates qui occupent les hautes sphères de l'enseignement supérieur et de la recherche s'obstinent à poursuivre aveuglément le démantèlement de la recherche publique. En privilégiant la recherche par contrats et le financement par projets au détriment des crédits pérennes alloués aux laboratoires, en systématisant le recours aux emplois précaires plutôt que la création de postes stables, les mesures préconisées dans les rapports, si elles étaient appliquées, ne feraient qu'aggraver les maux qu'elles prétendent pourtant guérir. Elles remettraient en outre dangereusement en question la liberté académique des chercheurs en sciences humaines et sociales, sommés de recentrer leurs recherches sur un petit nombre de « grands défis sociétaux » définis en haut lieu.

Les revues scientifiques sont quant à elles au cœur de l'économie de production et de diffusion du savoir. Elles ont pour vocation de publier la recherche en train de se faire et d'en présenter les derniers avancements. Pour cela, elles suivent un processus rigoureux d'évaluation et de sélection, mais celui-ci n'a rien à voir avec le « darwinisme » inégalitaire prêché par le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique, Antoine Petit³, ou avec l'évaluation quantitative prônée par tous les partisans de la réforme. Il s'agit d'une évaluation par les pairs, qui ne vise pas à produire des classements ni à distribuer de bons ou de mauvais points mais qui, au contraire, permet d'accompagner les auteurs dans la valorisation des résultats de leurs recherches et, partant, de faire progresser la connaissance de manière collégiale et désintéressée. Ce travail intellectuel et éditorial repose sur la coopération entre les chercheurs membres des comités de rédaction, qui assument bénévolement cette tâche, et les personnels des métiers de l'édition

2. Cf. Antoine Petit, Sylvie Retailleau & Cédric Villani, « Financement de la recherche » ; Philippe Berta, Philippe Mauguin & Manuel Tunon de Lara, « Attractivité des emplois et des carrières scientifiques » ; Francis Chouat, Isabel Marey-Semper & Dominique Vernay, « Recherche partenariale et innovation » (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>).

3. Cf. Antoine Petit, « La recherche, une arme pour les combats du futur », *Les Échos*, 26 novembre 2019 (<https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/la-recherche-une-arme-pour-les-combats-du-futur-1150759>).

scientifique qui réalisent ces revues au sein des rédactions, des services d'édition et des plateformes de diffusion en ligne. Ces professionnels, qui pâtissent déjà d'un manque de visibilité et de reconnaissance institutionnelle parce qu'ils appartiennent à un secteur d'activité non rentable, exercent leur mission, pour beaucoup d'entre eux, dans des conditions de plus en plus précaires. Parce qu'il sape les fondements de la recherche publique, qu'il met en danger cette économie du savoir et qu'il prône des valeurs – dans une logique de mise en concurrence – aux antipodes de celles qui animent le travail collectif des rédactions, ce projet de loi risque par conséquent de compromettre l'existence même de bon nombre de revues en sciences humaines et sociales.

Pour toutes ces raisons, le comité de rédaction et l'équipe éditoriale de la revue *L'Homme* tiennent à exprimer leur opposition à ces projets de loi qui s'inscrivent dans la continuité de plus d'une décennie de réformes néolibérales de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ayant eu pour effet que de dégrader les conditions d'exercice du travail scientifique. Après discussion au sein du comité, nous avons décidé de ne pas déclarer la revue *L'Homme* en grève, comme d'autres revues l'ont fait en suspendant l'évaluation des articles soumis et même la parution de leur prochain numéro. Il nous a en effet semblé essentiel de poursuivre le travail éditorial, entre autres pour ne pas retarder la publication d'articles de chercheurs non statutaires, comme on en trouve au sommaire du présent numéro. En continuant à privilégier les numéros sous forme de « varia », en complément des dossiers thématiques, nous souhaitons préserver un espace pour accueillir les résultats d'une recherche fondamentale inscrite dans la longue durée de l'enquête ethnographique. Une telle recherche, qui ne répond pas à des « défis sociétaux » dictés de l'extérieur ou aux impératifs de visibilité à court terme des appels à projets, est d'autant plus cruciale pour une discipline comme l'anthropologie qui étudie la diversité des formes de la vie sociale – le banquier de Wall Street au même titre que le chamane amérindien, la prohibition de l'inceste au même titre que la procréation médicalement assistée – dans une approche comparative. C'est seulement en traçant leurs propres chemins que les anthropologues peuvent élaborer une réflexion critique sur les questions majeures que pose le monde contemporain.

AVIS DU COMITÉ DE RÉDACTION : « *Compte tenu des limites pointées, le comité de rédaction de la revue L'Homme émet un avis défavorable à la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche esquissée dans les rapports préparatoires, et recommande la soumission d'une nouvelle version.* ».

Paris, le 5 février 2020
Le comité de rédaction et l'équipe éditoriale

